

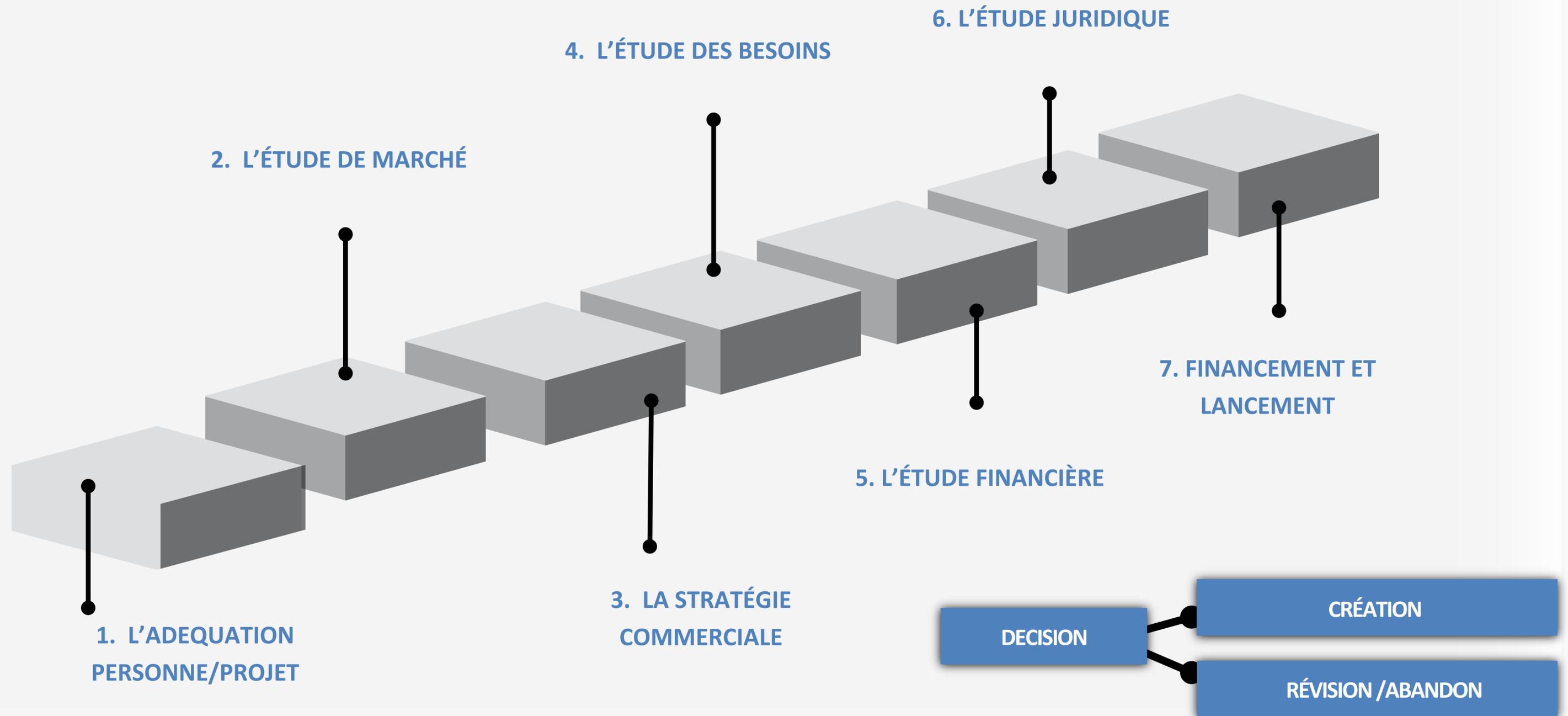


ATELIER ACTIV'CREA

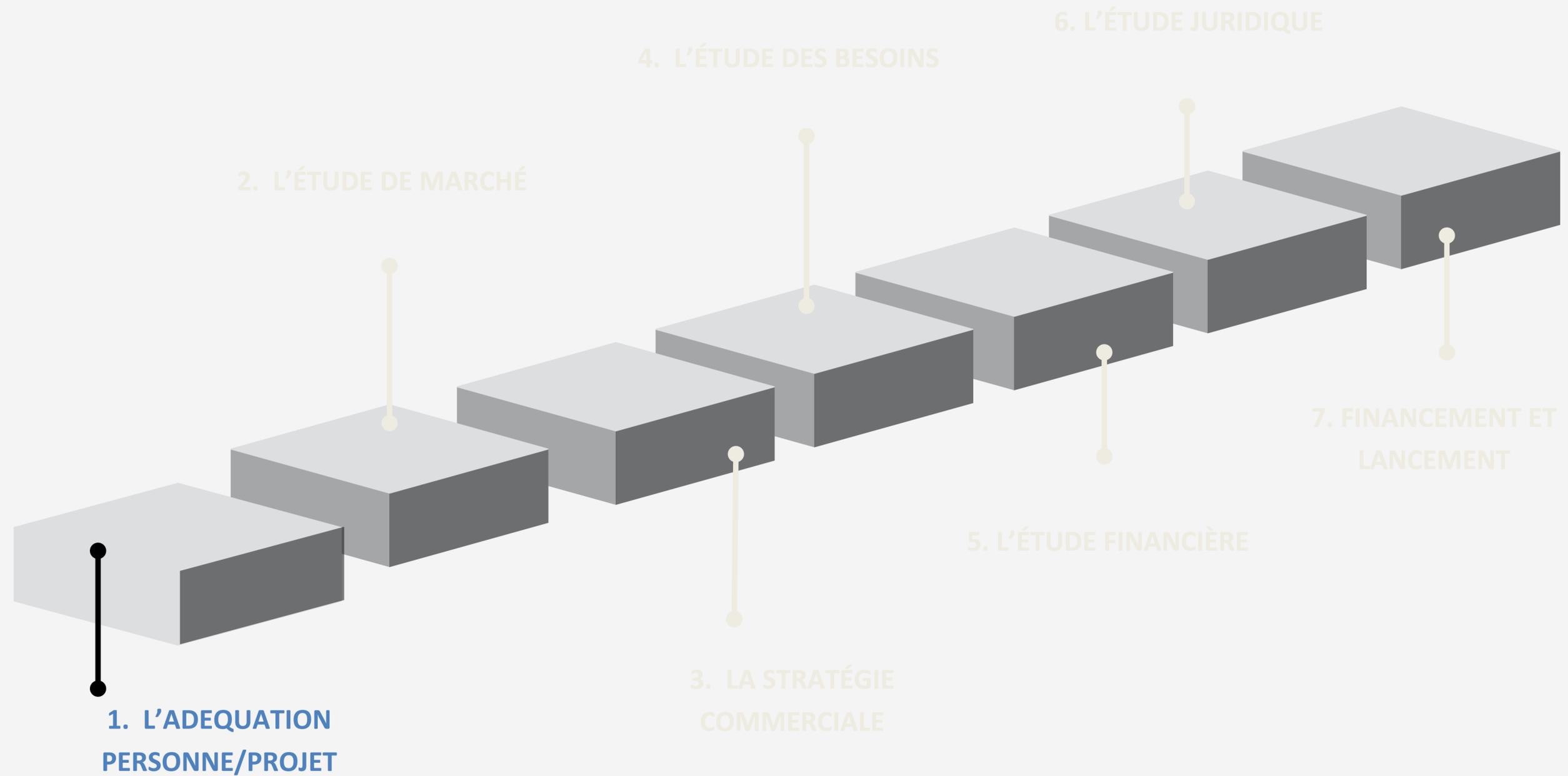
DE L'IDEE AU PROJET

- ⊙ Comment construire son projet ?
- ⊙ Quelles sont les étapes à respecter ?

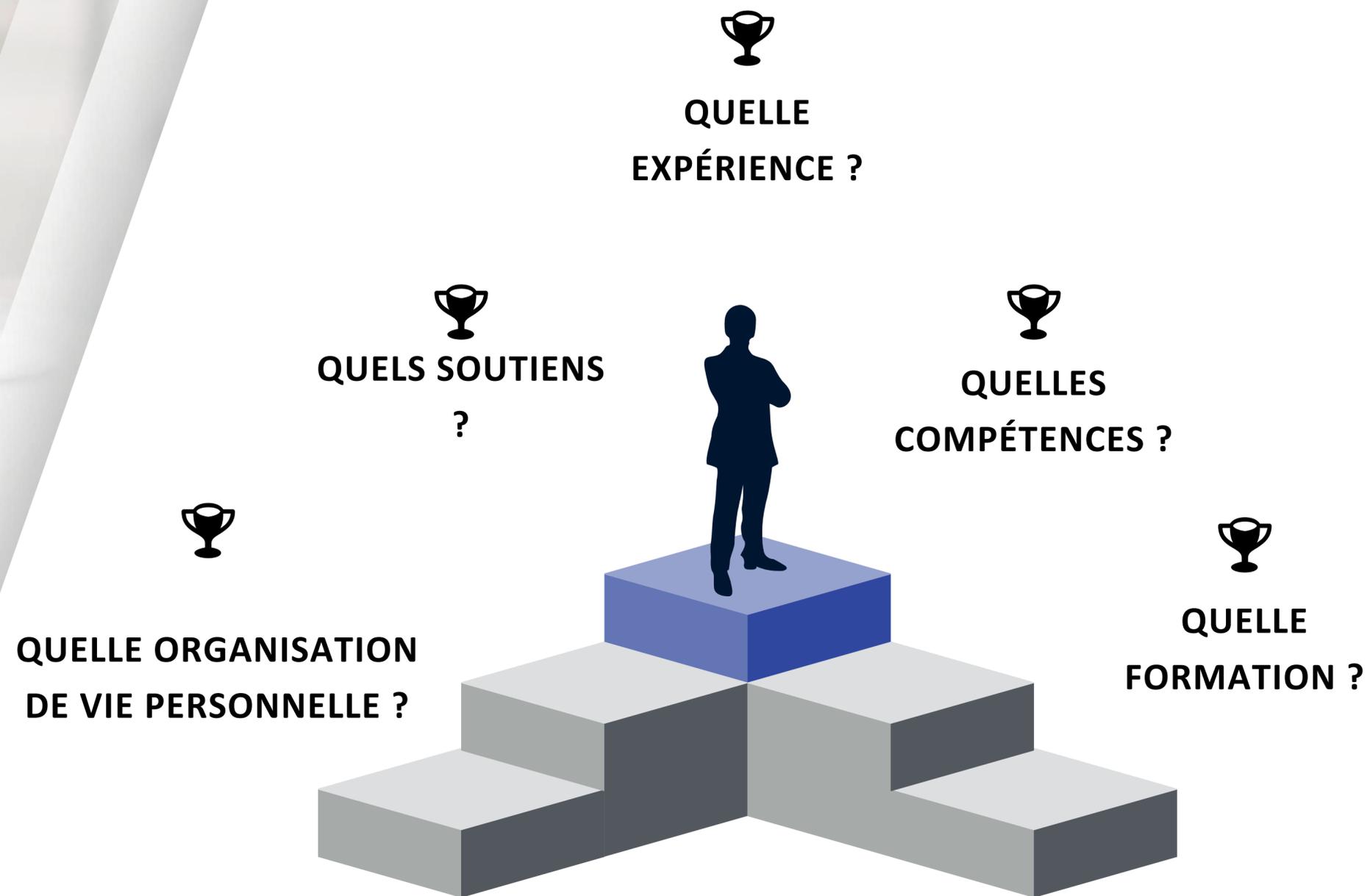
LES ETAPES DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE



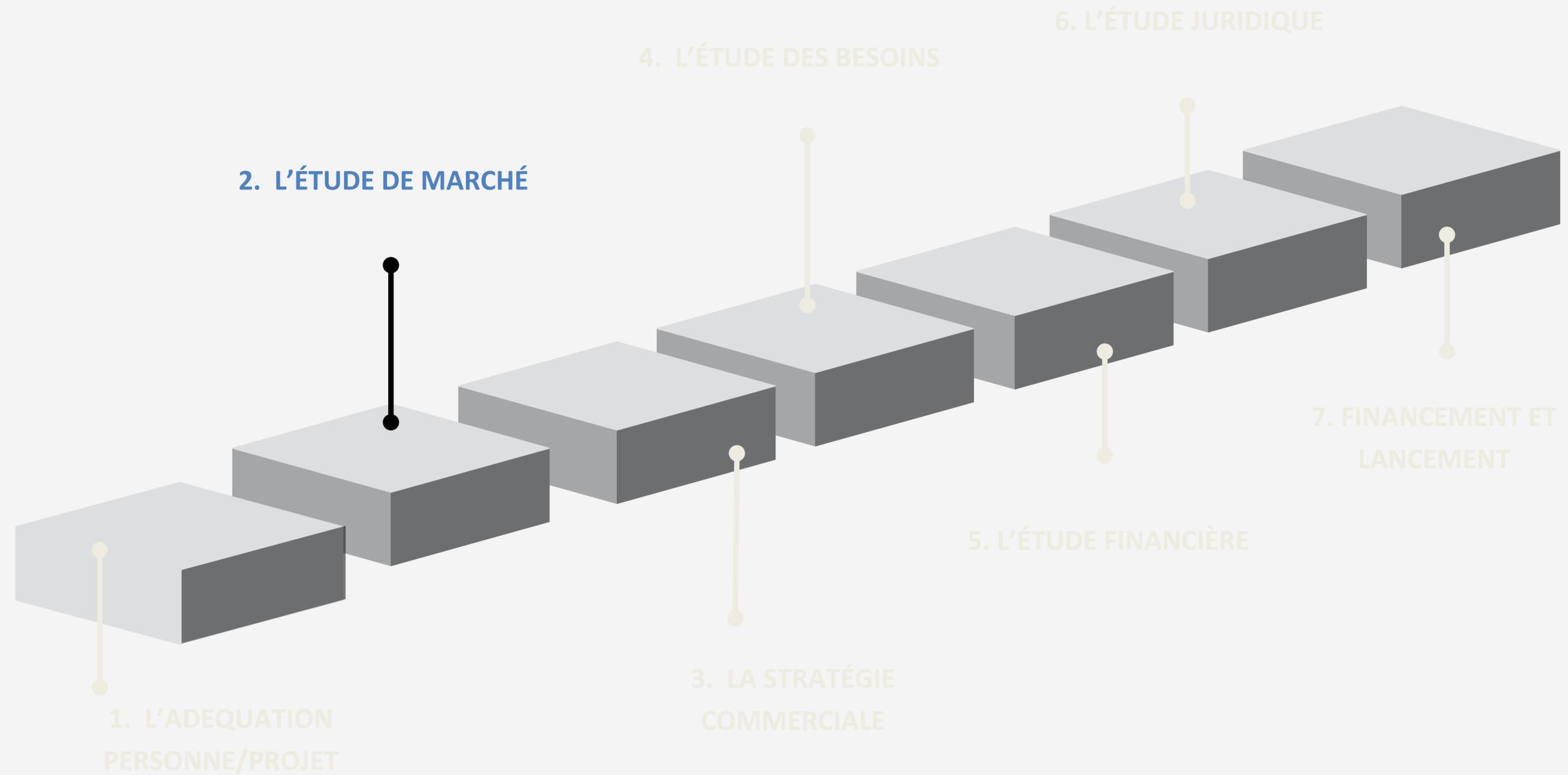
L'ADEQUATION PERSONNE/PROJET



1. L'ADÉQUATION INDIVIDU/PROJET

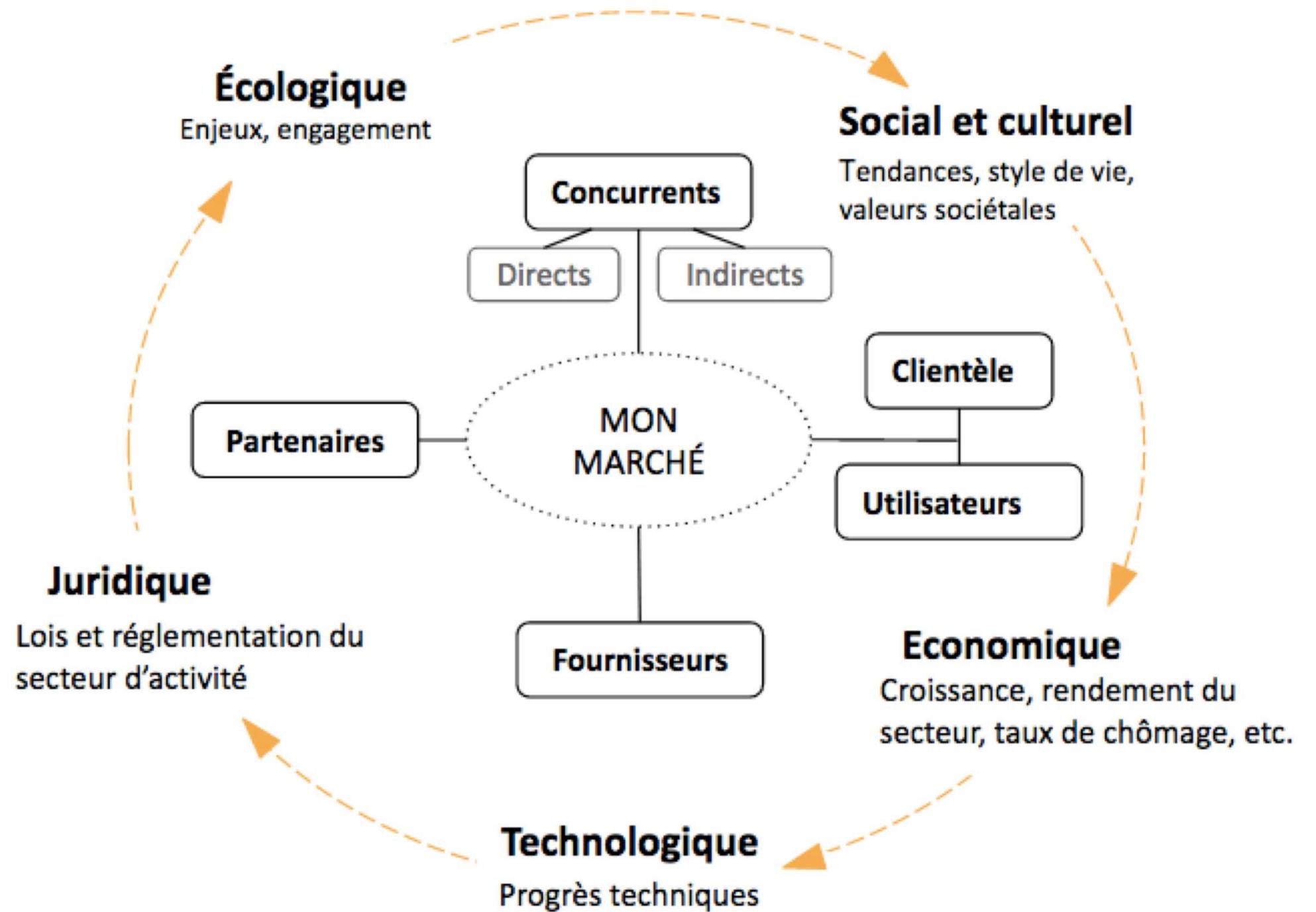


L'ÉTUDE DE MARCHÉ



L'ÉTUDE DE MARCHÉ

CONNAISSANCE DE MON ENVIRONNEMENT



L'ÉTUDE DE MARCHÉ

Environnement du marché

- Cadre réglementaire et législatif
- Contraintes du marché
- Opportunités/menaces

Concurrents

- Concurrents directs, indirects
- Leurs produits, prix, com
- Leur situation financière

Clients

- Acheteurs de votre produit/service
- Leurs besoins, attentes ?
- Leurs habitudes de consommation

Fournisseurs

- Recherche de fournisseurs
- Leur santé financière
- Leurs conditions commerciales

Prescripteurs

- Réseau commercial
- Partenaires
- Orientations de clients

RECHERCHE D'INFORMATION

ÉTUDE DOCUMENTAIRE

cit  des m tiers  DOSSIERS PROJECTEURS
sciences et industrie

xerfi + **KOMPASS**

{BnF}  **Biblioth que Centre Pompidou**
P LE PRISME publique

+ DIANE INSEE – EUROSTAF,
+ Syndicats/organismes
repr sentatifs du m tiers et presse
professionnel



 TUDE TERRAIN AUPR S DES FUTURS CLIENTS

Analyse des attentes et besoins :

- Etudes et observation directe
- Questionnaires
- Cr atests, etc.



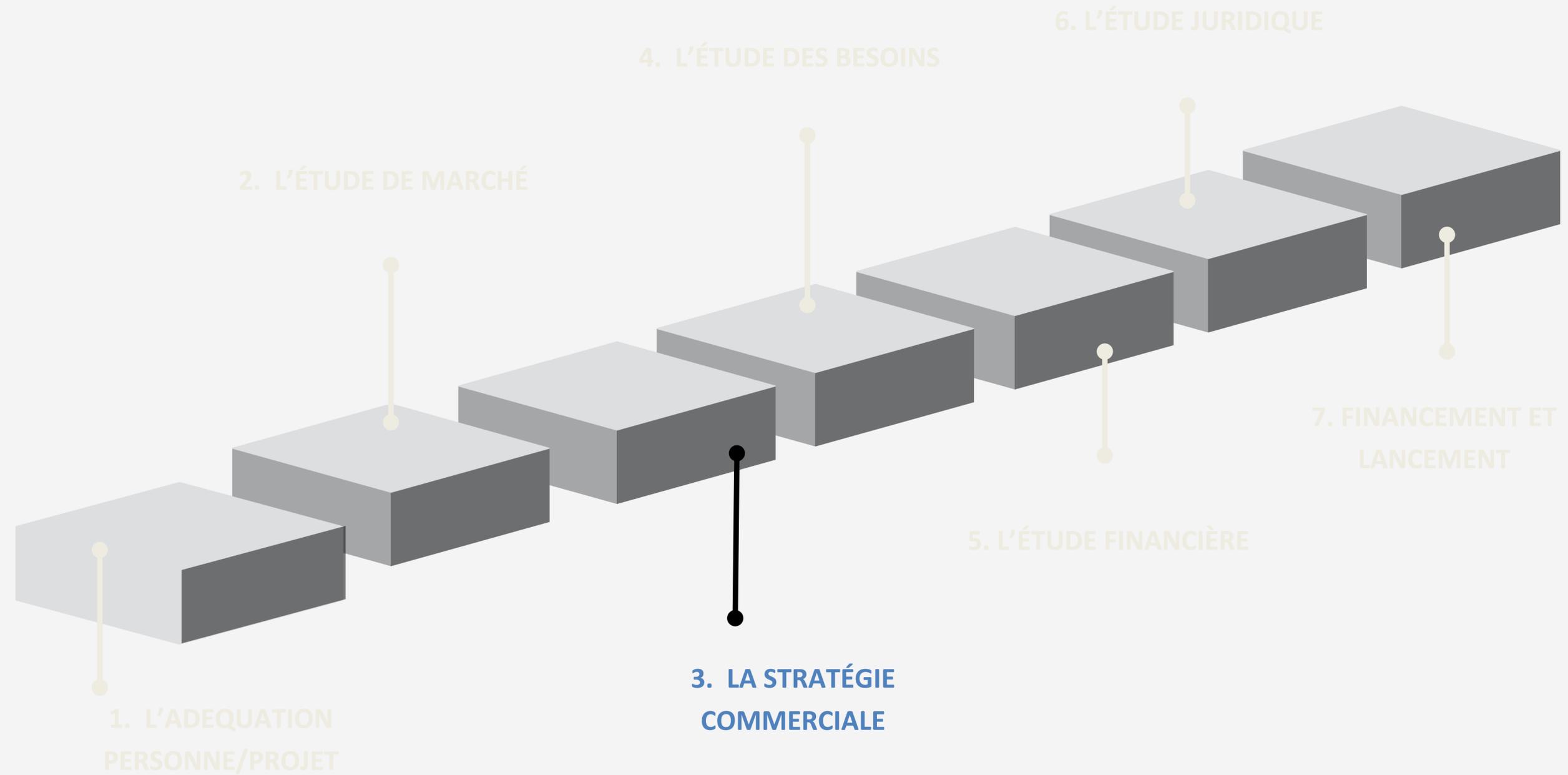
RENCONTRE AVEC DES CONCURRENTS

Faire des retours d'exp riences :

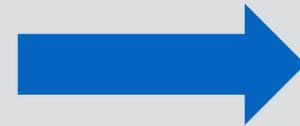
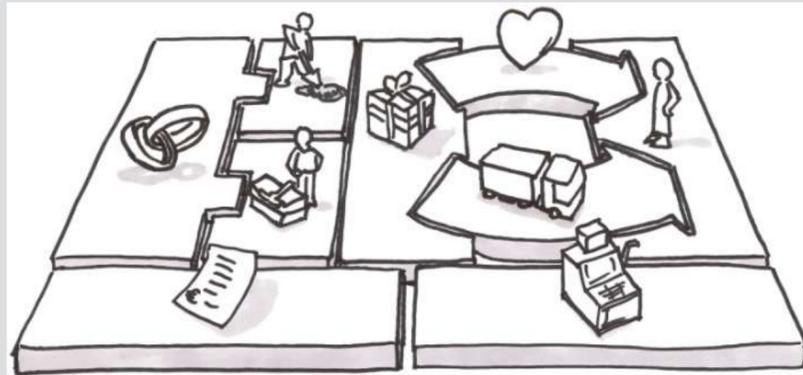
→ d couvrir les difficult s qu'ils rencontrent, les points forts, les points communs, les r alit s du march , etc.



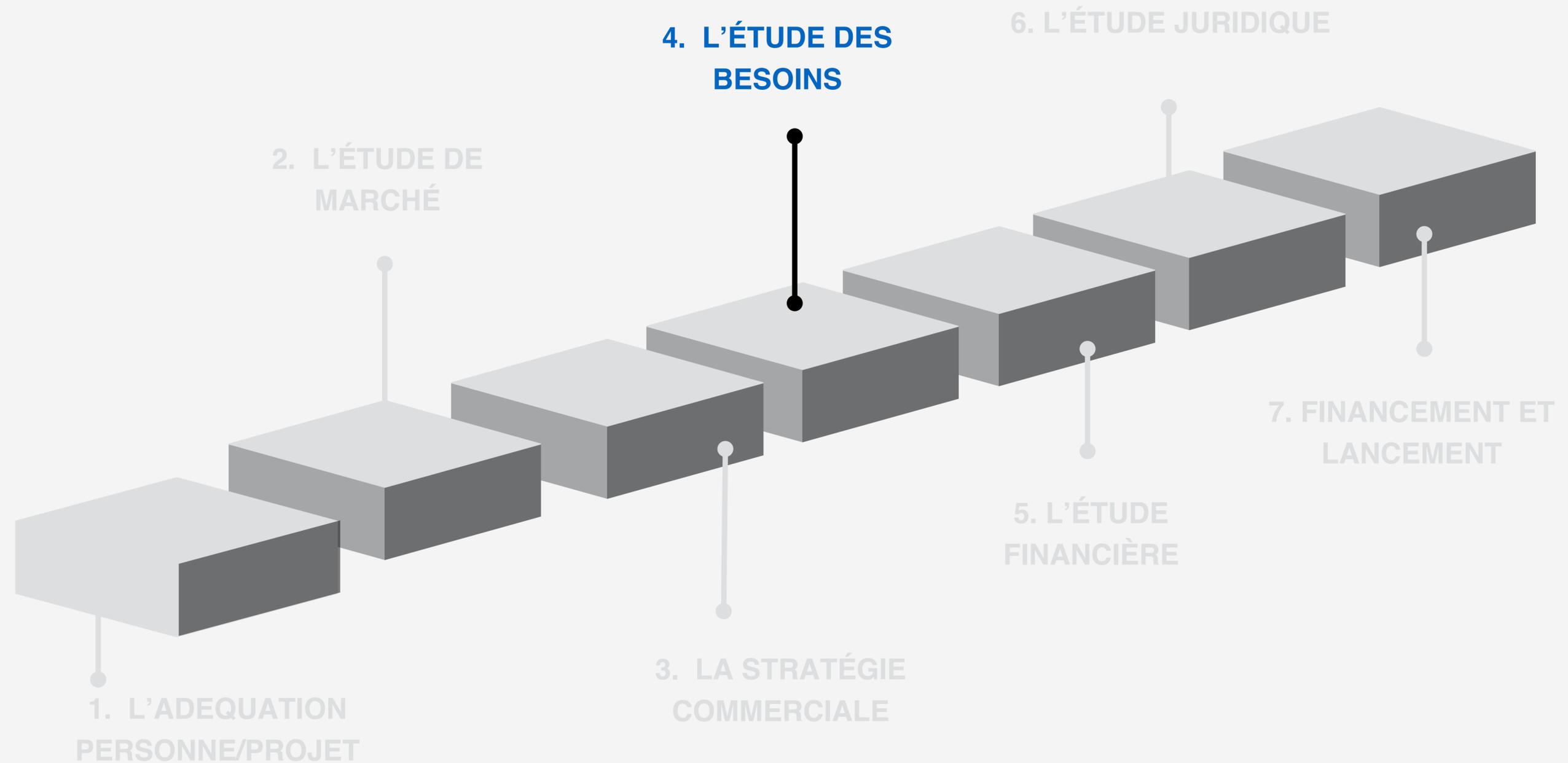
LA STRATEGIE COMMERCIALE



DÉFINIR SON POSITIONNEMENT



MÉTHODOLOGIE DE CRÉATION D'ENTREPRISE



L'ÉTUDE DES BESOINS

POUR RÉALISER MON PROJET,
J'AI BESOIN DE QUOI ?

Moyens techniques



Les lister
et les chiffrer

- Matériels
- Véhicule
- Local

etc.

Moyens humains

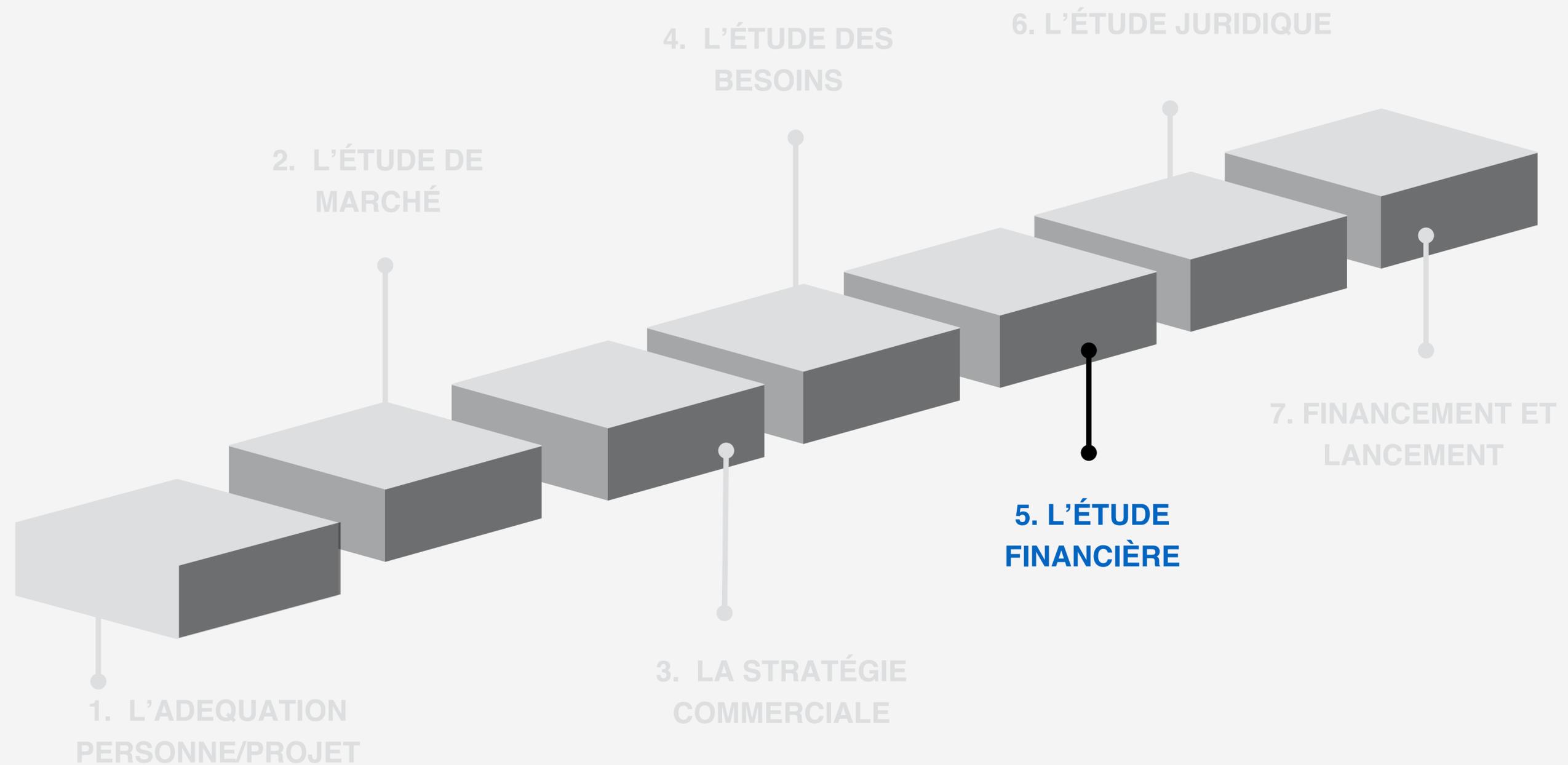


Salariés,
prestataires...

Quelles compétences ?
Quels profils ?

etc.

MÉTHODOLOGIE DE CRÉATION D'ENTREPRISE



L'ÉTUDE FINANCIÈRE

—
CE QU'IL FAUT VÉRIFIER :



La faisabilité financière de son projet

PLAN DE FINANCEMENT

Comment je finance mes besoins ?

Par mes apports, ceux de mes associés, l'argent que je vais réussir à emprunter, etc.



Sa viabilité financière (rentabilité)

COMPTE DE RÉSULTAT

Mon activité va t-elle dégager un profit et permettre de me rémunérer ?



Son équilibre financier mois par mois

PLAN DE TRESORERIE

Faire état des encaissements et des décaissements qui varient selon les mois.

L'ÉTUDE FINANCIERE

PLAN DE FINANCEMENT INITIAL

Besoins au démarrage	Ressources au démarrage
Frais d'établissement Site internet	Apport personnel en numéraire
Fonds de commerce Droit au bail	Apport personnel en nature
Matériel outillage Véhicule mobilier	Prêts familiaux, amicaux Apports d'associés
Travaux	Prêt à taux 0%
Caution	Prêt bancaire
Stocks	Dons
Trésorerie initiale	...
Total : €	Total : €

L'ÉTUDE FINANCIERE

COMPTE DE RÉSULTAT PREVISIONNEL (HT)

Produits annuels

Chiffre d'affaires par an
CA = prix x quantités vendues pour
chaque produit ou service sur 1 année

Charges annuelles

Achat de marchandises, de matières
premières

Frais externes :
Loyer, téléphone, internet, expert-
comptable, déplacements, assurance, etc.

Salaires et charges sociales

Revenu et cotisations du gérant

Charges financières liées aux emprunts

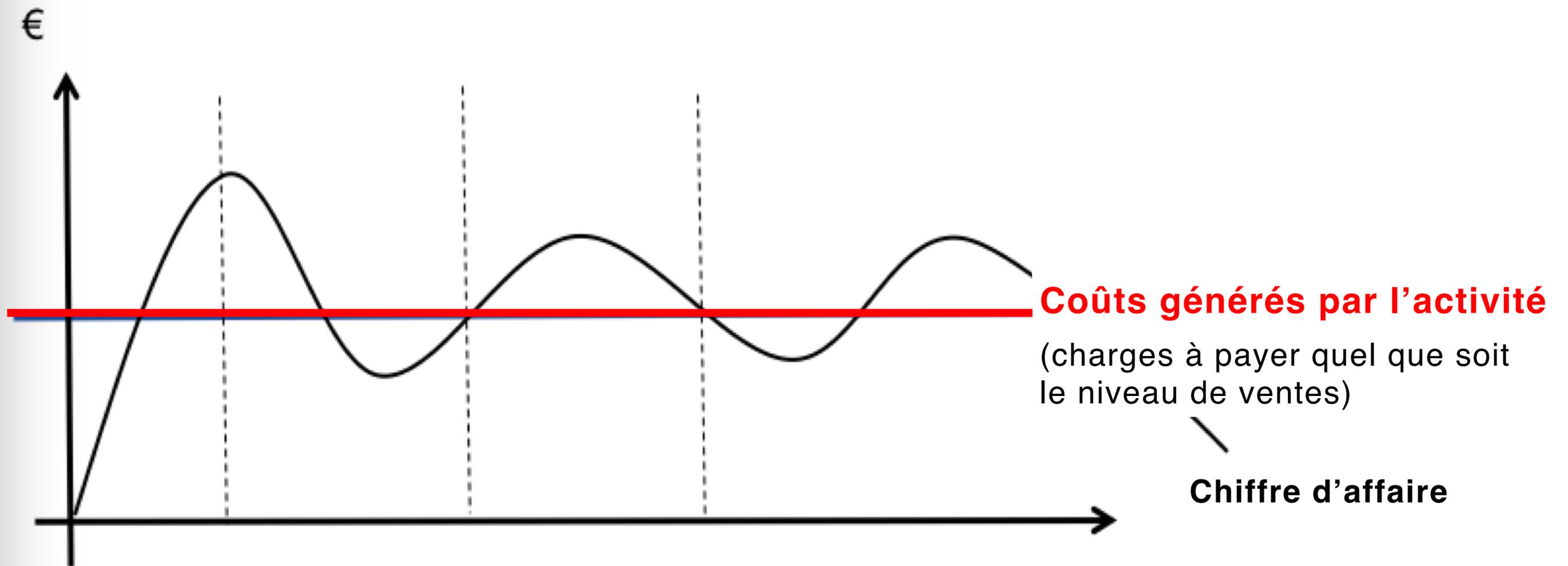
PRODUITS – CHARGES = **RESULTAT**

Faire état des encaissements et des décaissements qui varient selon les mois

L'ÉTUDE FINANCIERE

PLAN DE TRESORERIE				
	Mois 1	Mois 2	Mois 3	etc...
Encaissements				
- Paiements des clients - Autres entrées d'argent				
Décaissements				
- Paiements aux fournisseurs - Salaires versés - Impôts payés - Mensualités d'emprunt				
Solde du mois				
Cumul des soldes mensuels de trésorerie				

ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE



L'ÉTUDE FINANCIÈRE

**POUR ALLER
PLUS LOIN**



Outils sur :

- bpifrancecreation.fr
- fisy.fr
- montpellier-business-plan.com/
- creerentreprise.fr/plan-financer-previsionnel-excel-gratuit-exemple
telecharger
- hdsi.asso.fr

Se faire accompagner :

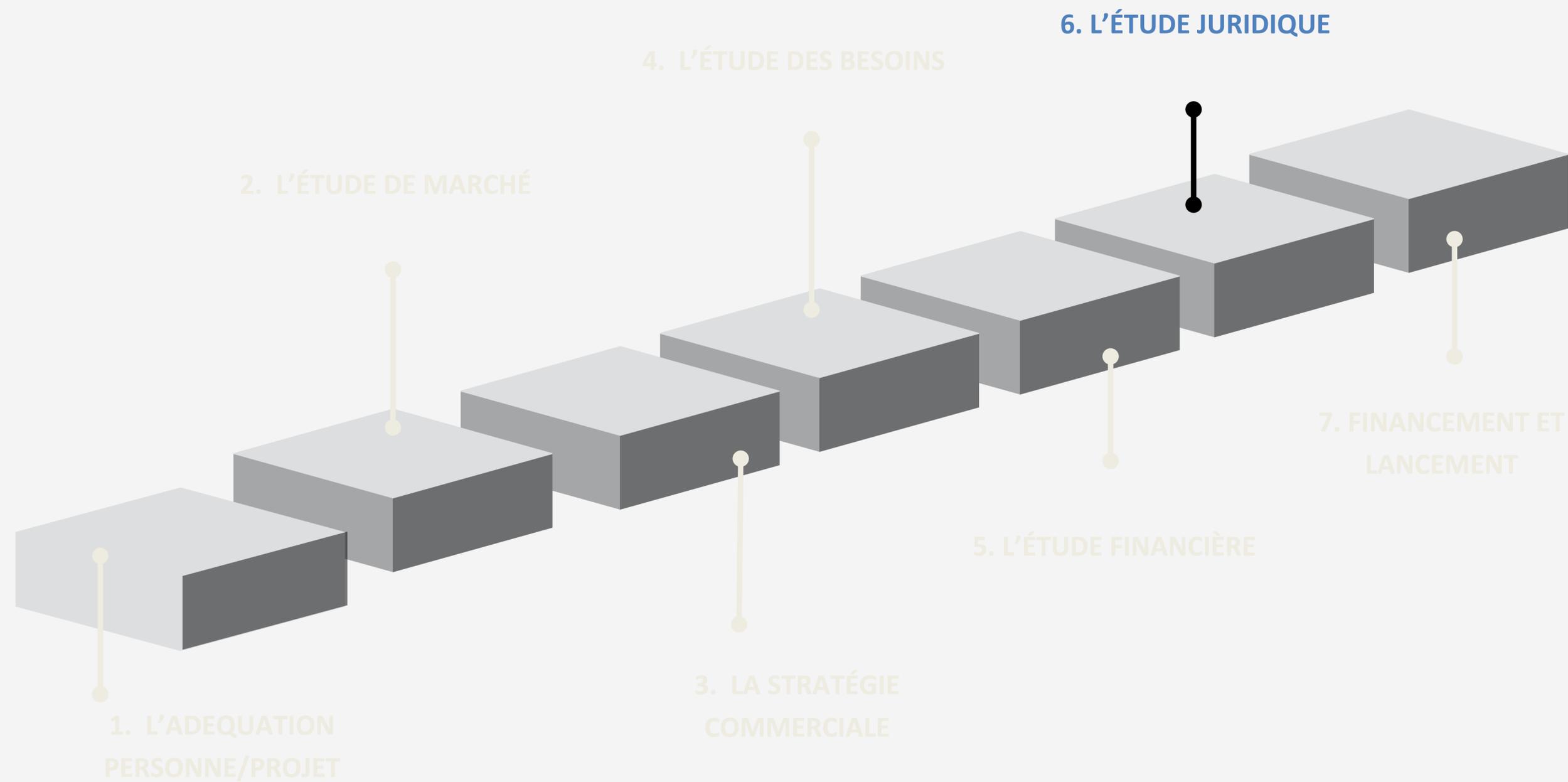
- Organismes de formation
- Organismes de financement

CONCLUSION DE MON ÉTUDE DE PROJET :

→ Mon projet est-il réaliste, faisable, rentable ?

→ Je continue ? J'adapte ? Je reporte ?
J'abandonne ?

L'ETUDE JURIDIQUE



LE CHOIX JURIDIQUE

Comment définir le cadre juridique le mieux adapté à mon projet ?

- Nature de l'activité
- Volonté de s'associer
- Situation patrimoniale
- Besoins financiers
- Crédibilité vis à vis des partenaires
- Régime fiscal du créateur et de l'entreprise
- Régime social
- Fonctionnement de l'entreprise et risque encouru

A QUELLE CATÉGORIE D'ACTIVITÉ SUIS-JE RATTACHÉ ?

NATURE	DÉFINITION	TYPE	Centre de Formalités des Entreprises (CFE)
Artisan	Activité indépendante de production, transformation, réparation ou prestation de service. Maximum de 50 salariés	Prestation de service	Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)
Commerçant	Achat/revente, intermédiaire commercial, etc. (Voir Code du Commerce)	Vente de biens et services	Chambre des Commerces et de l'Industrie (CCI)
Industriel	Activité de production, transformation, réparation ou prestation de service. Plus de 50 salariés.	Prestations de service	URSSAF
Profession libérale	Prestation de service qui ne relève pas de l'artisanat, du commerce, de l'industrie ou de l'agriculture.	Prestations intellectuelles	Chambre d'Agriculture
Agriculteur	Activité soumise à un cycle biologique à caractère végétal ou animal	Production et élevage	Maison des Artiste (MDA) ou AGESSA
Artiste	Travailleur indépendant qui crée des oeuvres artistiques uniques ou en nombre limité	Création d'œuvre uniques	Greffes du Tribunal de Commerce
Agent Commercial	Négociation de contrats pour le compte d'autres personnes	Négociation de contrats pour le compte d'autres personnes	

QUESTIONS A SE POSER

PERSONNE PHYSIQUE

PERSONNE MORALE

L'entrepreneur risque-t-il son patrimoine personnel ?

CONFUSION des patrimoines professionnels et personnels

→ responsabilité illimitée du chef d'entreprise sur ses biens (sauf sur sa résidence principale)

Protection possible (déclaration d'insaisissabilité ou d'affectation du patrimoine professionnel)

SÉPARATION des patrimoines professionnels et personnels

→ responsabilité limitée aux apports (capital)

⚠ Gérant responsabilité civile, fiscale et pénale
Et en cas de caution personnelle pour l'emprunt bancaire

QUESTIONS A SE POSER	PERSONNE PHYSIQUE	PERSONNE MORALE
<p>L'entrepreneur risque-t-il son patrimoine personnel ?</p>	<p>CONFUSION des patrimoines professionnels et personnels → responsabilité illimitée du chef d'entreprise sur ses biens (sauf sur sa résidence principale)</p> <p><i>Protection possible (déclaration d'insaisissabilité ou d'affectation du patrimoine professionnel)</i></p>	<p>SÉPARATION des patrimoines professionnels et personnels → responsabilité limitée aux apports (capital)</p> <p>⚠ Gérant responsabilité civile, fiscale et pénale <i>Et en cas de caution personnelle pour l'emprunt bancaire</i></p>
<p>Quelles sont vos obligations en termes de formalités ?</p>	<p>Formalisme SIMPLIFIÉ (ex : une seule démarche de création)</p>	<p>Formalisme plus COMPLEXE (ex : plusieurs étapes administratives pour la création)</p>

QUESTIONS A SE POSER	PERSONNE PHYSIQUE	PERSONNE MORALE
<p>L'entrepreneur risque-t-il son patrimoine personnel ?</p>	<p>CONFUSION des patrimoines professionnels et personnels → responsabilité illimitée du chef d'entreprise sur ses biens (sauf sur sa résidence principale)</p> <p><i>Protection possible (déclaration d'insaisissabilité ou d'affectation du patrimoine professionnel)</i></p>	<p>SÉPARATION des patrimoines professionnels et personnels → responsabilité limitée aux apports (capital)</p> <p>⚠ Gérant responsabilité civile, fiscale et pénale <i>Et en cas de caution personnelle pour l'emprunt bancaire</i></p>
<p>Quelles sont vos obligations en termes de formalités ?</p>	<p>Formalisme SIMPLIFIÉ (ex : une seule démarche de création)</p>	<p>Formalisme plus COMPLEXE (ex : plusieurs étapes administratives pour la création)</p>
<p>Quels sont les choix possibles ?</p>	<p>ENTREPRISE INDIVIDUELLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • option micro fiscal/social • option EIRL 	<p>SOCIÉTÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • société unipersonnelle • ou société à plusieurs

QUESTIONS A SE POSER

ENTREPRISE INDIVIDUELLE

SOCIETE

Régime micro

Régime réel

EURL / SARL

SASU / SAS

QUESTIONS A SE POSER

ENTREPRISE INDIVIDUELLE

SOCIETE

Régime micro

Régime réel

EURL / SARL

SASU / SAS

Rémunération ?

Pas de distinction entre rémunération du dirigeant et bénéfice de l'entreprise

$$CA - charges = bénéfice$$

Distinction entre rémunération du dirigeant et bénéfice

$$CA - charges - rémunération du dirigeant = bénéfice$$

QUESTIONS A SE POSER	ENTREPRISE INDIVIDUELLE		SOCIETE	
	Régime micro	Régime réel	EURL / SARL	SASU / SAS
Rémunération ?	Pas de distinction entre rémunération du dirigeant et bénéfice de l'entreprise $CA - charges = bénéfice$		Distinction entre rémunération du dirigeant et bénéfice $CA - charges - rémunération du dirigeant = bénéfice$	
Statut social du dirigeant ?	TNS (travailleur non salarié)			Travailleur assimilé salarié

QUESTIONS A SE POSER	ENTREPRISE INDIVIDUELLE		SOCIETE	
	Régime micro	Régime réel	EURL / SARL	SASU / SAS
Rémunération ?	Pas de distinction entre rémunération du dirigeant et bénéfice de l'entreprise $CA - charges = bénéfice$		Distinction entre rémunération du dirigeant et bénéfice $CA - charges - rémunération du dirigeant = bénéfice$	
Statut social du dirigeant ?	TNS (travailleur non salarié)			Travailleur assimilé salarié
Existe-t-il une meilleure protection sociale en fonction du statut du dirigeant ?	Remboursement de soin : même taux Allocation familiales : pas de différence Protection chômage par le pôle emploi : pas de nouveaux droits Retraite de base : règles de calcul identiques			
	Indemnités journalières : en fonction du revenu (entre 21 et 55€ par jour)  pas de prévoyance			Indemnités journalières : en fonction des trois derniers salaires bruts (max. 55€ par jour) Retraite complémentaire supérieure

QUESTIONS A SE POSER	ENTREPRISE INDIVIDUELLE		SOCIETE	
	Régime micro	Régime réel	EURL / SARL	SASU / SAS
Rémunération ?	Pas de distinction entre rémunération du dirigeant et bénéfice de l'entreprise $CA - charges = bénéfice$		Distinction entre rémunération du dirigeant et bénéfice $CA - charges - rémunération du dirigeant = bénéfice$	
Statut social du dirigeant ?	TNS (travailleur non salarié)			Travailleur assimilé salarié
Existe-t-il une meilleure protection sociale en fonction du statut du dirigeant ?	Remboursement de soin : même taux Allocation familiales : pas de différence Protection chômage par le pôle emploi : pas de nouveaux droits Retraite de base : règles de calcul identiques			
	Indemnités journalières : en fonction du revenu (entre 21 et 55€ par jour)  pas de prévoyance			Indemnités journalières : en fonction des trois derniers salaires bruts (max. 55€ par jour) Retraite complémentaire supérieure
Cotisations sociales ?	Base de calcul : CA encaissé 12,8% (achat-revente) 22% (prestations de service) <i>pas de minimum annuel en cas de revenu faibles</i>	Base de calcul : bénéfice réel \cong 45% <i>minimum annuel à verser en cas de revenu faibles</i>	Base de calcul : rémunération \cong 45% <i>minimum annuel à verser en cas de revenu faibles</i>	Base de calcul : rémunération \cong 82% <i>pas de minimum annuel en cas de revenu faibles</i>

QUESTIONS A SE POSER

ENTREPRISE INDIVIDUELLE

SOCIETE

Régime micro

Régime réel

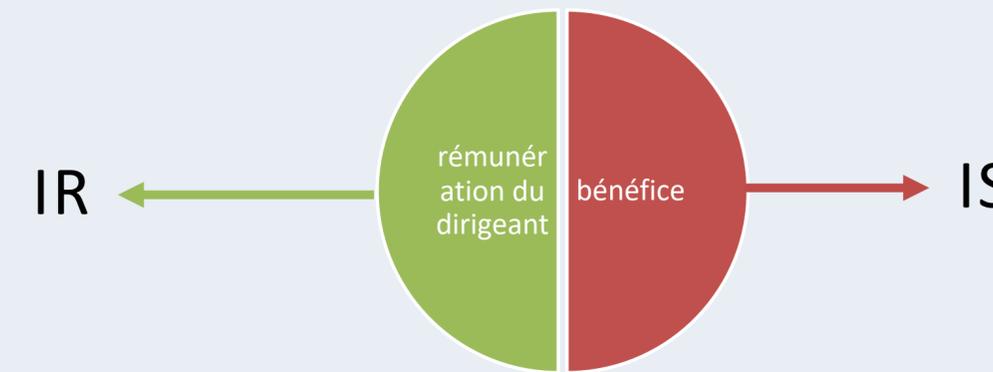
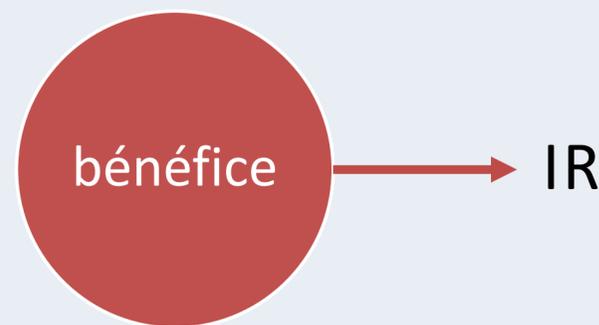
EURL / SARL

SASU / SAS

Impôt sur le revenu (taux en fonction du foyer fiscal)

Choix possible entre :

- **impôt sur le revenu** (taux en fonction du foyer fiscal)
- **impôt sur les sociétés** (15% jusqu'à 38 120€ de bénéfice, 28% jusqu'à 500 000€)



option IS possible en EURL

Fiscalité commune à tous les statuts :

- CFE (CET)
- régime de la TVA (impôt indirect)

La fiscalité est-elle plus favorable dans un statut juridique ?

LES AUTRES FORMES

- **Association** :

Les membres du bureau ne se rémunèrent pas
La direction est salariée de droit commun

- **Portage salarial** : relation contractuelle tripartite dans laquelle un salarié porté ayant un contrat de travail avec une entreprise de portage salarial effectue une prestation pour le compte d'entreprises clientes

- permet d'avoir le statut de salarié (congrés payés, sécurité sociale, droits pole emploi)
- pas de gestion administrative et comptable (en contrepartie frais de gestion à payer à la société de portage)
- démarchage de ses propres cl clients, fixation de ses tarifs, etc.
- infos : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31620>

- **Coopérative d'activité** : regroupement économique solidaire de plusieurs entrepreneurs

- entrepreneur salarié (congrés payés, sécurité sociale, droits pole emploi) / puis salarié-associé
- mutualisation de la comptabilité, de la gestion administrative
- démarchage de ses propres clients, fixation de ses tarifs, etc.
- infos : <https://www.economie.gouv.fr/ess/cooperative-dactivites-et-demplois-cest-quoi>

- **Couveuse** : test d'activité

- pas de création de son entreprise pendant la période de couveuse
- pas de gestion administrative et comptable
- accès à des formations pour les futures tâches du chef d'entreprise
- infos : auprès de son conseiller BGE PAriF ou <https://www.bge-parif.com/tester-votre-activite-en-couveuse-lab/>

- **Société coopérative** : entreprise commerciale (SARL, SAS)

Infos <https://www.economie.gouv.fr/ess/scop-scic-cest-quoi#>

Les formalités d'immatriculation

Entreprise individuelle

- Dépôt des formulaires déclaratifs au Centre de formalités des Entreprises (CFE)

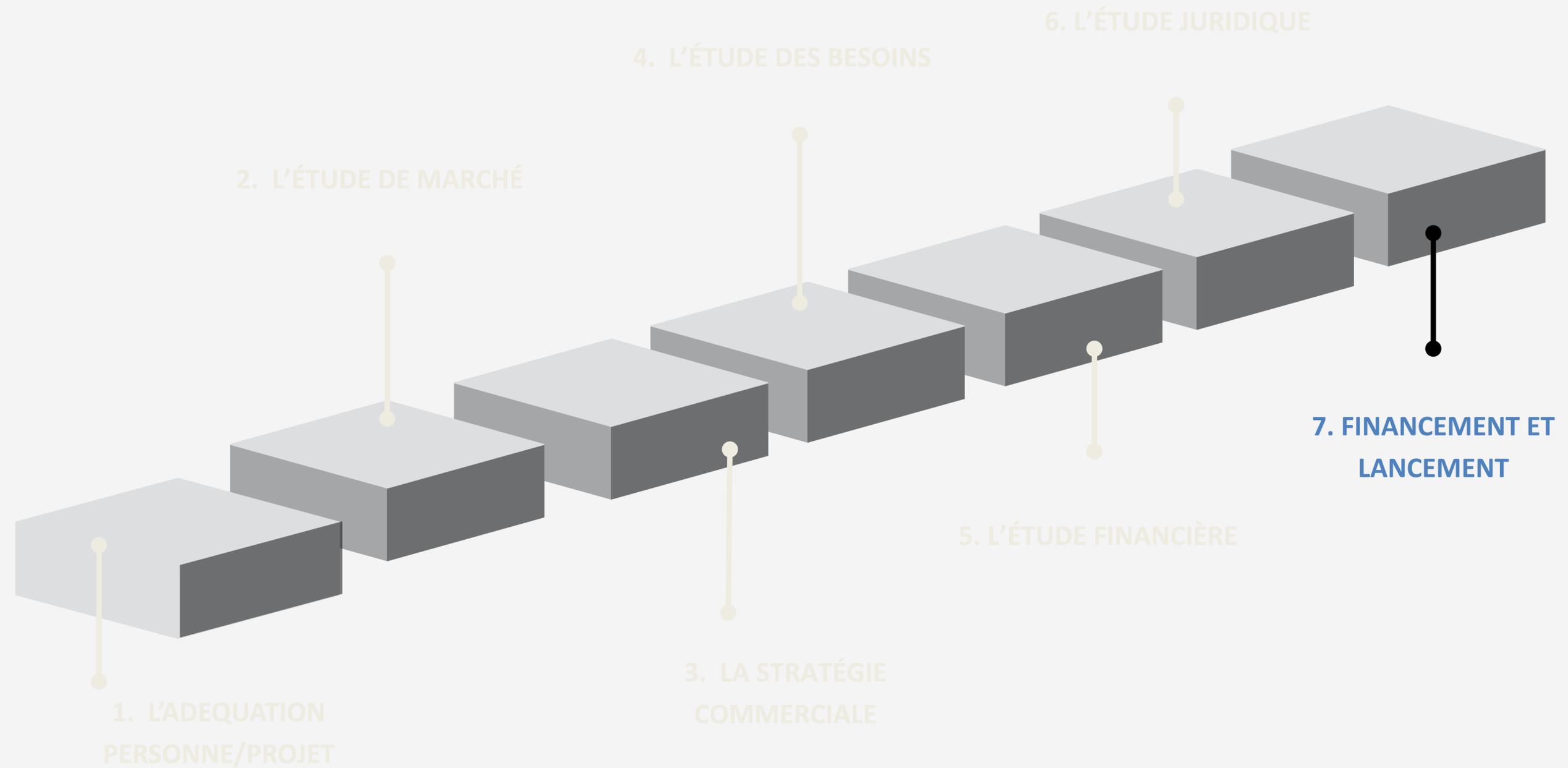
<https://www.guichet-entreprises.fr/>

- **Justificatifs** : identité, domiciliation,...

Société

- Etablissement des statuts
- Constitution du capital et dépôt des fonds en banque
- Publication dans un journal d'annonces légales
- Dépôt des actes constitutifs et des formulaires déclaratifs au Centre de formalités des Entreprises (CFE)

FINANCEMENT ET LANCEMENT



DES RÉSEAUX D'APPUI À VOTRE SERVICE

SOYEZ BIEN
ACCOMPAGNÉS !



LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT
LES COUVEUSES

LES CENTRES DE FORMALITÉS
LES CENTRES RESSOURCES



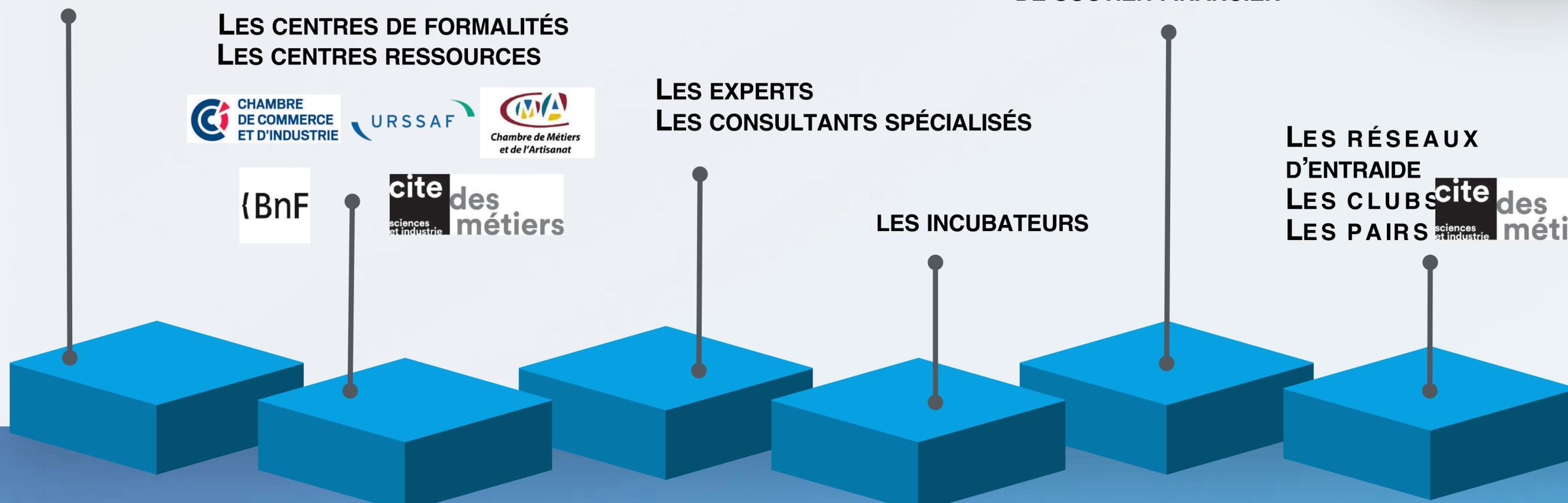
LES EXPERTS
LES CONSULTANTS SPÉCIALISÉS

LES INCUBATEURS

LES STRUCTURES
DE SOUTIEN FINANCIER



LES RÉSEAUX
D'ENTRAIDE
LES CLUBS
LES PAIRS



Les aides et financements



AIDES

Les aides principales pour alléger les charges :

- ACRE : allègement de charges sociales
- ARCE
- Maintien allocations : ARE ou ASS (Pôle Emploi) ou RSA post-crédation (CAF)
- Aides à l'embauche (emplois francs)
- Exonérations fiscales (CET)
- Exonérations si installation du siège social en ZFU

FINANCEMENTS



- Apport du (des) créateur(s)
- Crowdfunding
- Love Money
- Microcrédit (ADIE) si besoin < 10000€ / à l'attention des personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire
OU
- Garanties (France Active ou BPI) pour « rassurer » la banque
- Banque Publique d'Investissements (BPI – Innovation)
- Prêts d'honneur (France Initiative) => faire levier financier pour obtenir emprunt bancaire si besoin > 10000€
- Réseau Entreprendre (si besoins financiers très importants et activité créatrice d'emploi rapidement)
- Fonds d'investissement institutionnels (BPI, France Active, Ecofi, ...) ou privés



PRÊT



GARANTIE



GARANTIE



EXONÉRATION



Pour aller plus loin



→ opérateur d'accompagnement dans le cadre du **Parcours Régional d'Appui à l'Entrepreneuriat**



- **Phase 1** : accompagnement ante-crédation
- **Phase 2** (assurées par d'autres opérateurs) : financement taux 0%
- **Phase 3** : suivi post-crédation sur 3 ans.

Plus de renseignements avec votre référent ActivCréa
ou en contactant le standard de BGE au **01 43 55 09 48**

NB : un salarié comme un demandeur d'emploi peuvent être éligibles à cette prestation d'accompagnement

Mais aussi...



L'accompagnement AGEFIPH :

Subvention accompagnée d'heures de conseil (anté et post-crédation) destinée aux demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés par la MDPH - *Renseignements auprès de l'AGEFIPH via leur site internet, de la MDPH, votre Cap Emploi, le Pôle Emploi et la Mission Locale.*

Les Couveuses et Incubateurs d'entreprises :

Accompagnements renforcés avant et après création pour aider à la concrétisation du projet, aux démarches commerciales et choix stratégiques, pour être soutenu, pour développer son réseau, etc. Un processus de sélection est souvent préalable à l'intégration.

Renseignements auprès de <http://www.uniondescouveuses.com>

Trouver votre incubateur sur <http://www.mon-incubateur.com> et <http://mystartup.paris.fr>



Les Chambres :

RDV, permanences acteurs spécialisés
Formations / conseils

www.cci-paris-idf.fr, www.cma-paris.fr

Mais aussi...

LES
ATELIERS
DE PARIS

L'incubateur des métiers de création



Les Ateliers de Paris

30 rue du Faubourg Saint-Antoine 75012 Paris.

Tel : 01 44 73 83 50 ateliersdeparisddee@paris.fr

Plus de Renseignements sur : www.paris.fr rubrique économie et emploi. Activité Mode et Design

Les Cours Municipaux d'Adultes (CMA)

Les CMA proposent des formations notamment liées à la création d'entreprises ou d'associations.

www.paris.fr/cma ou <https://cma.paris.fr> - Voir aussi le programme de la Cité des Métiers – « Parcours Lancement d'Activité »

La plupart des municipalités / communautés d'agglomération bénéficient également d'un service du développement économique (ou appellation similaire) dans lequel il est possible d'être reçu pour l'accompagnement de son projet de création.

Renseignements auprès des municipalités ou communauté d'agglomération du lieu de résidence et/ou du lieu d'implantation d'activité visé



01 43 55 09 48
www.bge-parif.com



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION !**

- ⊙ Plus d'informations sur nos autres dispositifs d'accompagnement en contactant notre standard ou votre conseiller.e
- ⊙ -> Précisez que vous avez été accompagné.e dans le cadre de la prestation Activ' Créa